

Nouveau Pacte Ferroviaire

Point étape au 13 - 15 juin 2018



Nouveau modèle social ferroviaire
Pression maximale sur les décideurs
avec l'UNSA-Ferroviaire !

SNCF
Sauvons Notre Cœur Ferroviaire



ACTE XVII

Préavis de grève du samedi 16 juin 2018 à 20h00 au mardi 19 juin 2018 à 7h55

Seconde Organisation Syndicale à la SNCF et de la Branche, présente et active aux côtés des salariés et des usagers du rail, **l'UNSA-Ferroviaire** œuvre depuis trois mois pour modifier positivement la Loi concernant *le Nouveau Pacte Ferroviaire*. Conformément à notre ADN, opposition ferme, négociations et unité syndicale rythment nos actions au quotidien.

Des évolutions

De nombreux amendements proposés par **l'UNSA-Ferroviaire** (à l'Assemblée Nationale, au Sénat et en Commission Mixte Paritaire *via* divers groupes parlementaires) ont permis des évolutions, actées à ce stade, dans la Loi :

- ✔ L'accessibilité des capitaux de SNCF, SNCF Mobilités et SNCF Réseau ;
- ✔ L'employabilité des agents à Statut dans les deux nouvelles filiales : Fret SNCF et Gares & Connexion, toutes deux intégrées au Groupe Public Ferroviaire Unifié SNCF ;
- ✔ L'intégration des allocations dans la rémunération des salariés transférés en cas de perte de marché par la SNCF ;
- ✔ Le renforcement de la notion de volontariat, avec élargissement à la région lors du transfert de salariés ;
- ✔ Les conditions de retour à la SNCF avec Statut maintenu ;
- ✔ L'unité sociale garantie pour le GPF SNCF (continuité de la réforme de 2014) ;
- ✔ La gestion des Activités Sociales partagée entre futurs CSE (ex-CE actuels) et future entité centrale (ex-CCGPF actuel) créés dans la continuité de la réforme de 2014.

Des refus

D'autres amendements proposés par **l'UNSA-Ferroviaire** n'ont pas été adoptés par les parlementaires. Nous le regrettons et, *de facto*, des zones d'ombre demeurent dans la Loi concernant :

- ✔ L'option de **refus d'être transféré** non généralisée à 100 % pour tous les salariés ;
- ✔ La garantie totale de la **rémunération** et le maintien total des **accords collectifs** en cas de transfert ;
- ✔ Le **retour à la SNCF au Statut** conditionné à une vacance de poste pour un salarié transféré.

La CCN de Branche Ferroviaire

Les négociations de cette Convention Collective Nationale (CCN) de la branche ferroviaire ont démarré en 2014 et de nombreux chapitres restent à traiter :

- ✔ La classification des métiers et la rémunération ;
- ✔ La prévoyance ;
- ✔ Le droit syndical.

Viennent s'y ajouter les sujets issus du *Nouveau Pacte Ferroviaire* :

- ✔ Les critères de transfert des personnels en cas d'appel d'offres ;
- ✔ Les Facilités de Circulation dans la Branche ;
- ✔ Les conditions d'accès à la médecine spécialisée ;

L'UNSA-Ferroviaire revendique, depuis le début des négociations en 2014, que la Caisse de Prévoyance SNCF (CPR) devienne la caisse de tous les travailleurs du Rail !

- ✔ Des sujets concomitants comme la formation, les parcours professionnels, etc.

Pour donner suite à l'adoption de la Loi du 4 août 2014 portant réforme du ferroviaire, le législateur a accordé un délai de 18 mois pour négocier le seul chapitre « *Organisation du travail* ». Par ailleurs et dans le même laps de temps, les Organisations Syndicales du Groupe Public Ferroviaire Unifié SNCF auront à négocier :

- ✔ La mise en place des nouvelles instances dites Comité Social et Économique (CSE) ;
- ✔ Les élections professionnelles (prévues à ce stade du 16 au 22 novembre 2018) ;
- ✔ Les divers chantiers de réorganisations de la SNCF issus de la présente Loi.

Table ronde tripartite du 15 juin 2018

Pour *l'UNSA-Ferroviaire*, le Gouvernement doit prendre ses responsabilités et faire acter des engagements forts concernant les futures négociations de Branche. Sur demande de l'interfédérale, une réunion tripartite entre syndicats, Gouvernement et patronat du ferroviaire (UTP) se déroulera le vendredi 15 juin.

L'UNSA-Ferroviaire attend du Gouvernement des actes et engagements forts, pour peser sur les futures négociations. Ceci pourrait se concrétiser par l'élaboration d'un protocole d'intentions, signé par toutes les parties prenantes. Ce protocole devant peser sur les futures négociations de branche, de haut niveau et avec l'obtention de nouveaux droits, pour l'ensemble des salariés du secteur ferroviaire.

Tous Concernés, Tous Mobilisés, Tous Acteurs !

L'UNSA invite l'ensemble des salariés à rejoindre la prochaine phase de grève du 16 au 19 juin 2018



DONNEZ PLUS D'ÉCHO SOCIAL A VOTRE VOIX !



autonome
positif
efficace